



COMITÉ DE TOPONYMIE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 31 MARS 2022 MODE HYBRIDE : SALLE PUBLIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET VISIOCONFÉRENCE – TEAMS

Sont présents : M. Dany Carpentier, vice-président du Comité et conseiller municipal
M^{me} Valérie Deschamps, citoyenne (10h00 à 10h15)
M. Pierre-Luc Fortin, président du Comité et conseiller municipal
M. Jean Lamarche, maire (10h00 à 11h20)

Invités présents : M. Yannick Gendron, historien
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal
M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs
M^{me} Marianne Méthot, directrice de cabinet – Cabinet du maire (10h00 à 10h30)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (10h10 à 10h30)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe - Proximité
M. François Roy, toponymiste

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif, et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 10h00 et M. Pierre-Luc Fortin souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pierre-Luc Fortin fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des sujets doivent être ajoutés. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

M^{me} Valérie Deschamps demande la parole et annonce sa démission en évoquant les diverses raisons l'ayant amené à prendre cette décision. M. Fortin et M. Lamarche la remercient pour sa contribution.

3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 23 septembre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Suivi du procès-verbal du 23 septembre 2021

Point 5. Toponymes – District 55 : M. François Roy mentionne avoir acheminé une liste des femmes membres du Temple de la renommée sportive de la Mauricie. Il mentionne que la grande majorité des femmes sur la liste sont encore vivantes, à l'exception de M^{me} Cécile Pinsonneault et M^{me} Jocelyne Bourassa, et que quelques noms supplémentaires de femmes olympiennes vont se rajouter.

M. Daniel Massicotte rappelle la norme de la Commission de toponymie du Québec, reprise dans la politique de toponymie de la Ville, que les noms de personnes vivantes ou décédées depuis moins d'un an ne peuvent être utilisés pour des voies publiques ou privées, mais peuvent être utilisés à des parcs et espaces verts. Il mentionne que le plan directeur pour ce secteur n'est pas terminé et qu'il y aura environ 3 parcs.

Les membres proposent que la liste présentée fasse l'objet d'une priorisation, notamment en privilégiant les Trifluviennes.

M. Alain Lafontaine se questionne à savoir si le nom de M^{me} Lucie Chiasson pourrait être ajouté à cette liste. M. Lafontaine mentionne que M^{me} Chiasson, aujourd'hui décédée, était arbitre internationale pour la boxe féminine et masculine. Il mentionne qu'il s'occupera de faire une demande officielle au Temple de la renommée sportive de la Mauricie pour l'ajout de ce nom ainsi qu'une demande avec le formulaire de la Ville pour faire ajouter ce nom à la banque de nom de toponyme de la Ville.

M. Daniel Massicotte mentionne avoir besoin de trois toponymes pour des voies de circulation publiques. Les membres proposent M^{mes} Celine Boissonneault, Jocelyne Bourassa et Lucie Chiasson. Des fiches seront préparées par l'historienne pour faire ajouter ces trois noms dans la banque de nom de la Ville.

4. **Suivi de la demande de changement de nom de rue – « Avenue A » pour « Avenue des Filles de Jésus »**

M. François Roy fait un historique du dossier. Il explique que la Ville a reçu il y a un certain temps une demande de la part de la Maison Albatros afin de procéder au changement de nom de l'Avenue A pour l'Avenue des Filles de Jésus afin de leur rendre hommage, notamment pour l'importance de leur œuvre dans le domaine de l'éducation à Trois-Rivières. Les membres du Comité de toponymie s'étaient déjà montrés favorables à ce changement de nom de rue et avaient signifié au demandeur de valider l'intérêt de l'autre organisme ayant front sur rue à cet endroit. Ce dernier s'est montré en désaccord avec la proposition en mentionnant que le changement entraînera des répercussions sur la gestion administrative.

Malgré la position de cet organisme, les membres croient que la valeur patrimoniale de cette proposition de changement de nom de rue est très significative.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande le changement de nom de rue de l'Avenue A pour Avenue des Filles de Jésus. Approuvé à l'unanimité.

5. **Inauguration espace vert derrière l'aréna Claude-Mongrain**

M^e Marie-Michèle Lemay explique que cet espace vert découle d'un projet du budget participatif, dont l'objectif est d'avoir un lieu pour les parents qui attendent leurs enfants ainsi que pour les

utilisateurs des bâtiments du secteur. La Direction des communications et de la participation citoyenne étant en charge pour l'inauguration de cet espace, une demande est adressée au Comité de toponymie afin de valider l'intérêt de faire participer les institutions d'enseignement avoisinantes pour faire un concours pour trouver un nom significatif à l'endroit.

Les membres conviennent de ne pas utiliser le principe du concours et de conserver cette prérogative pour désigner l'endroit, notamment en raison que les opportunités de désignation sont assez limitées. Les membres conviennent toutefois d'informer les citoyens ayant déposés ce projet en priorité préalablement à l'inauguration officielle. Le nom M^{me} Luce Mongrain, faisant partie de la liste de nom de femmes membres du Temple de la renommée sportive de la Mauricie, est proposé pour ce parc. Il est convenu de trouver quelques autres noms également. M. Daniel Massicotte mentionne qu'il faut obtenir l'autorisation de la personne avant d'attribuer son nom à un endroit pour lui rendre hommage.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de trouver une liste de quelques toponymes, dont celui de M^{me} Luce Mongrain, avant de statuer pour désigner cet espace vert. Approuvé à l'unanimité.

6. Uniformisation toponymie - Rivière Milette

M^e Marie-Michèle Lemay explique qu'une demande est acheminée au Comité de toponymie sur la façon d'orthographier le toponyme Milette. M. Daniel Massicotte mentionne que la rivière est nommée Millette alors que l'aire écologique est nommée Milette afin d'honorer la famille Milette. Les membres proposent de valider l'historique de ce dossier et de le présenter à la Commission de toponymie du Québec pour uniformiser le toponyme Milette.

7. Proposition toponymique – Sophie Bureau

Une proposition toponymique a été déposée afin que le nom de M^{me} Sophie Bureau soit ajouté à la banque des noms. M. François Roy mentionne qu'il s'agit d'un nom intéressant, que cette personne a hérité d'un parc immobilier au centre-ville de Trois-Rivières et qu'elle a participé à la reconstruction au moment du grand incendie de juin 1908.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de faire ajouter le nom de M^{me} Sophie Bureau à la banque de noms de la Ville. Approuvé à l'unanimité.

8. Projet hommage Richard Turgeon – plaque commémorative sur un arbre

M^e Marie-Michèle Lemay dépose aux membres une demande reçue de la part d'un citoyen qui voudrait rendre hommage à son père en apposant une plaque commémorative permanente sur un arbre mature dans un espace public de la Ville. M. Fortin mentionne qu'il ne s'agit pas de la première demande en ce sens et se questionne si cela pourrait être un moyen de financer du mobilier urbain ou un espace public que de permettre ce type d'installation et de rendre hommage à des privés dans un espace public.

Les membres discutent au niveau de l'entretien de ces plaques ou autre installation qui est fait par la Direction de travaux publics et dont la pérennité ne peut être garantie ainsi de l'importance d'avoir un enlèvement clair pour ce genre de demande.

M^e Annie Pagé mentionne que des informations complètes quant à l'implication d'accepter ce type de demandes pourraient être fournies aux membres, tant au niveau de la tarification de l'espace public, des assurances ainsi que des coûts d'entretien.

9. **Changement de nom de rue et de parc – de Moscou**

M. Pierre-Luc Fortin mentionne qu'une requête a été acheminée par un citoyen afin de connaître l'intérêt de la Ville de procéder au changement de nom pour la rue et le parc de Moscou. M. Daniel Massicotte indique qu'il y a environ une cinquantaine d'adresses sur cette rue.

Les membres du Comité discutent de la mécanique entourant un changement de nom de rue où il y a des résidences, de l'importance de distinguer les décideurs d'un état de sa population ainsi que de la nécessité de valider l'acceptation des gens de ce secteur dans ce genre de demande. Les membres discutent également des conditions qui ont amené la Ville à nommer cette rue, étant un secteur avec un système toponymique lié à des capitales. Les membres croient également que de procéder à ce changement de nom de rue pourrait créer un précédent et heurter la population trifluvienne d'origine russe.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas modifier le nom de la rue et du parc de Moscou. Approuvé à l'unanimité.

10. **Affaires diverses**

- a) M. Daniel Massicotte mentionne que des changements sont encore possibles au niveau des noms de certaines rues dans le plan directeur pour le secteur rendant hommage à l'œuvre de Felix-Leclerc. Il mentionne que le dossier est très avancé et que les noms avaient été préapprouvés par le Comité, mais qu'ils peuvent être modifiés. Il explique qu'actuellement, il y a seulement des constructions et des adresses sur la rue Allegro.

Les membres discutent de la possibilité de conserver trois toponymes rendant hommage à l'œuvre littéraire de Felix Leclerc, soit Allegro, Andante et Adagio et de trouver trois toponymes féminins en remplacement des rues de l'Écrivain, du Poète et du Chansonnier.

M. Massicotte indique avoir rapidement besoin des trois nouveaux noms, car l'envoi au gouvernement pour officialiser les adresses sera fait dans les prochaines semaines.

Levée de la réunion

La rencontre se termine à 11 h 50.



M^e Marie-Michèle Lemay
Assistante-greffière et notaire



M. Pierre-Luc Fortin
Président du Comité et conseiller municipal